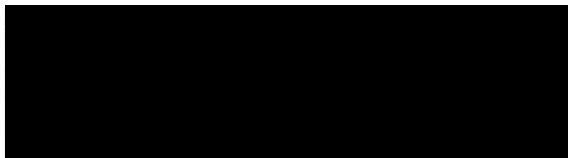


Le 22 juin 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A 4



N/Référence : C-4786

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

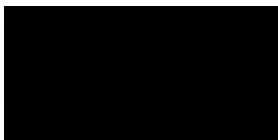
Monsieur,

Nous accusons réception et donnons suite à votre lettre du 8 juin 2015, reçue à nos bureaux le même jour, dans laquelle vous nous demandez le montant des frais engagés par Hydro-Québec pour souligner le départ de Monsieur Thierry Vandal.

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec a remis à Monsieur Vandal une photo souvenir encadrée représentant un aménagement hydroélectrique, dont le coût a été de 178,59 \$ (taxes incluses) et n'a engagé aucun autre frais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney